

MAIRIE DE METZ

CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE DE METZ

---

REGISTRE DES DELIBERATIONS

---

Séance du 26 septembre 2019

DCM N° 19-09-26-17

**Objet : Attribution de subventions en faveur de projets santé et handicap.**

**Rapporteur: Mme MERGEN-MOREL**

Dans le cadre du Contrat local de santé (CLS) du territoire messin 2017-2020, il est proposé de soutenir les projets qui présentent un intérêt local et concourent à la prévention et à la promotion de la santé.

- Commencer la vie en bonne santé (axe 1 du CLS) :

**L'IREPS Grand Est** (Instance régionale d'éducation et de promotion de la santé) souhaite mener le programme "L'hygiène de vie on y réfléchit" (fiche-action 3 du CLS) sur l'année scolaire 2019-2020 auprès des élèves de CM1 et CM2 des écoles élémentaires de Plantières, Camille Hilaire et Jean Burger de Queuleu et La Fontaine de Metz Grigy. L'objectif de cette action d'éducation à la santé et à la citoyenneté est de renforcer les compétences psychosociales des enfants afin qu'ils s'approprient les moyens d'opérer des choix et d'adopter des comportements favorables à leur santé. La Ville est sollicitée à hauteur de 4 000 €.

- Agir pour la santé des femmes (axe 2 du CLS) :

Le Centre **Les Wads du CMSEA** (Centre de soins d'accompagnement et de prévention en addictologie) souhaite renouveler l'action "Développement des compétences psychosociales et promotion de la santé des femmes salariées en chantier d'insertion" (fiche-action 23 du CLS). La ville de Metz est sollicitée à contribuer au financement de ce projet à hauteur de 3 025 €.

- Organiser l'accès aux soins et les parcours de santé (axe 6 du CLS) :

**La Croix-Bleue** accompagne les personnes volontaires dans leurs parcours de sevrage alcoolique et leurs familles, en complément et en soutien de la prise en charge médicale et sociale, par des permanences, des visites à domicile et des groupes d'écoute et d'entraide. Il est proposé de continuer à soutenir cette association à hauteur de 700 €.

**AIDES** accompagne et soutient les personnes séropositives au VIH sur le territoire messin (fiche-action 50 du CLS) avec l'intervention de professionnels de santé en promouvant l'activité physique, le bien-être et la nutrition. Il est proposé de continuer à soutenir cette action à hauteur de 2 000 €.

Par ailleurs, au titre de sa politique en faveur de l'inclusion des personnes en situation de handicap, il est proposé de continuer à subventionner **l'APEDA** (Association des parents

d'enfants déficients auditifs de la Moselle) qui accompagne les jeunes dans leurs parcours scolaires et professionnels. Il est proposé de financer cette association à hauteur de 1 500 €.

Le montant total des projets proposés s'élève à 11 225 €.

En conséquence, la délibération suivante est soumise à l'approbation du Conseil Municipal.

### LE CONSEIL MUNICIPAL

Les Commissions compétentes entendues,

VU les demandes de subventions des associations,

VU la délibération du Conseil Municipal du 29 octobre 2017 approuvant le Contrat local de santé du territoire messin signé par les partenaires le 9 novembre 2017,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales notamment en son article L 1611-4,

**CONSIDERANT** l'intérêt public des projets proposés en faveur des messins dans les domaines de la santé et du handicap,

### APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

#### DECIDE :

- **D'ATTRIBUER** les subventions suivantes :

Bénéficiaires	Montant
IREPS	4 000 €
CMSEA	3 025 €
Croix-Bleue	700 €
AIDES	2 000 €
APEDA	1 500 €

- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tous les actes et documents se rapportant à la présente délibération et notamment les lettres de notifications portant rappel de l'objet des subventions, de leurs conditions d'utilisation ainsi que la faculté pour la Ville de recouvrer tout ou partie, en cas de non-respect de son affectation ou de cessation des actions subventionnées.

Les crédits sont disponibles au budget de l'exercice en cours.

Vu et présenté pour enrôlement,

Signé :

Pour le Maire

La Conseillère Déléguée,

Catherine MERGEN-MOREL

Service à l'origine de la DCM : Mission Ville pour tous, seniors, santé et handicap  
Commissions : Commission Cohésion Sociale  
Référence nomenclature «ACTES» : 9.1 Autres domaines de compétences des communes

Séance ouverte à 15h00 sous la Présidence de M. Dominique GROS Maire de Metz ,  
Nombre de membres élus au Conseil Municipal : 55 dont 55 sont encore en fonction à la  
date de la délibération.  
Membres assistant à la séance : 40 Absents : 15 Dont excusés : 10

**Décision : ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ**